

Congé exceptionnelle en cas de pacse

Par riopoti, le 21/08/2009 à 10:03

Bonjour,

Je vais me pacsé sous peu et j'aimerais savoir si j'ai droit a un congé exceptionnelle pour le pacse. j'ai consulter ma convention collective mais elle ne mentionne pas le pacse. Ma convention collective : Convention collective nationale de commerces de gros

Merci pour votre aide.

Cordialement, Guillaume Thévenon

Par Visiteur, le 21/08/2009 à 11:59

bonjour,

le code du travail ne prévoyant rien non plus... il vous reste à poser des congés payés....

Par riopoti, le 21/08/2009 à 12:31

merci pour votre réponse.

tant pis pour mes congés.